

**DELIBERATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

**Séance du 14 septembre 2021**

**Délibération n°45 - 2021 relative au déclassement du domaine public et intégration au domaine privé de l'université de Reims Champagne-Ardenne**

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,*

*Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article l2141-1 du CGPPP,*

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne :

- Constate la désaffectation de l'immeuble sis 52 rue Libergier à Reims en tant qu'il n'est plus utilisé pour le service public universitaire, ni aucun autre service et qu'il n'est pas ouvert au public ;
- Approuve son déclassement du domaine public et son intégration au domaine privé universitaire.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	35	Membres présents	23
Majorité absolue	18	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 27/09/2021

Document mis en ligne le : 27/09/2021